

DETAILS PROCEDURE MOUVEMENT SPECIFIQUE ACADEMIQUE

I. Calendrier

DATES	NATURE DES OPÉRATIONS	ENSEIGNANTS	CHEFS / DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	CORPS D'INSPECTION
LUNDI 14 MARS 2022 (12h) ⬇ VENDREDI 25 MARS 2022 (12h)	SAISIE SUR I-PROF des demandes de mutation, du CV et de la lettre de motivation www.education.gouv.fr/iprof-siam	X		
MERCREDI 30 MARS 2022	Date limite de téléversement des formulaires de confirmation de demande de mutation complétés par le candidat et le chef d'établissement.	X		
JEUDI 31 MARS 2022	Date de début de saisie des avis		X	X
MERCREDI 13 AVRIL 2022	Date de fin de saisie des avis		X	X
JEUDI 14 AVRIL 2022	Date de transmission des avis et de rangs de classement à la DPE		X	X

II. Type de postes spécifiques académiques

TYPOLOGIE DU POSTE SPE	LIBELLE COMPLET
FLS	Postes liés à l'accueil des enfants des migrants : français langue étrangère avec éventuellement mention « non scolarisé antérieurement » NSA ou « français langue seconde » FLS Le service peut être partagé entre la discipline d'origine et les heures de FLS.
CEUR	Sections européennes en lycée discipline générale enseignée en langue étrangère
CEUP	Sections européennes en lycée professionnel discipline générale enseignée en langue étrangère
LABO	Professeurs attachés de laboratoire
CPD	Conseiller pédagogique départemental pour l'EPS
L	Arts plastiques en série Lettres – arts enseignement histoire de l'art
CLHA	Classes à horaires aménagés en éducation musicale série Lettres Arts
ARCA	Arts option cinéma audiovisuel
AROT	Arts option théâtre
AROP	Arts option danse
PCR	Postes implantés en classes relais
ABI	Postes d'enseignement en section ABIBAC
EBAC	Postes d'enseignement en section ESABAC
IBAC	Postes d'enseignement en section BACHIBAC

TYPOLOGIE DU POSTE SPE	LIBELLE COMPLET
CSTS	Préparation BTS
CURE	Postes en établissements de soins cure et post-cure
UP	Postes en établissement pénitentiaire
EEA	Postes implantés dans les établissements régionaux d'enseignement adapté EREA
PART	Postes liés aux formations particulières offertes par un établissement (Ecole de danse de Nanterre + Internat de réussite) Postes autres que spécifique national en PLP : P2600 – P3100 – P7200 – P7300

III. Constitution des dossiers de candidatures, saisie des vœux sur SIAM et des avis/rang de classement

Saisie des vœux des enseignants sur I-Prof	Constitution des dossiers de candidatures exclusivement sur I-Prof	Avis et rang de classement des chefs d'établissement	Avis et rang de classement des corps d'inspection
<p>Onglet « les services » sur IPROF utiliser SIAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour déposer la demande de mutation (onglet mouvement intra – académique) • Pour consulter la liste des postes spécifiques de l'académie • Pour saisir des vœux 	<p>La saisie du dossier sur I-Prof est possible <u>jusqu'au 25 mars 2022</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats sur les typologies « centre de cure », « établissements pénitentiaires », « établissements avec postes handicapés », « EREA » devront prendre contact avec le chef ou directeur d'établissement où est implanté le poste visé afin qu'un entretien soit organisé, en vue de permettre au chef d'établissement de formuler son avis sur la candidature. • Pour chaque demande, les chefs ou directeurs d'établissement devront établir un classement des candidatures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers des titulaires de Versailles sont consultables en ligne sur I-Prof. • Les dossiers des entrants dans l'académies ont transmis par le service parcours professionnels via un espace sécurisé. • Dans le cadre des recrutement UP2A, des entretiens conjoints avec les chefs d'établissement pourront être proposés aux candidats. • Pour chaque demande, les inspecteurs devront établir un classement des candidatures.

IV . Catégories de candidatures concernées et procédures

Postes spécifiques académiques (codes à saisir sur SIAM + libellé complet des postes)	Saisie sur I-Prof du CV et de <u>la lettre de motivation</u> faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicités	Avis du chef d'établissement et/ou directeur d'établissement où est implanté le poste visé par le candidat	Avis du corps d'inspection	Informations complémentaires
ABIS (Section ABIBAC)	X		X	
ARCA (Arts option cinéma audiovisuel)	X		X	Certification complémentaire (A justifier)
ARHA (Arts option Histoire de l'Art)	X		X	Certification complémentaire (A justifier)
AROT (Arts option théâtre)	X		X	Certification complémentaire (A justifier)
AROP (Arts option danse)	X		X	Certification complémentaire (A justifier)
BT (BT – Education musicale)	X		X	
CLHA (Horaires aménagés en éducation musicale)	X		X	
CSTS (Préparation BTS)	X		X	
DNL (Disciplines non linguistiques) : allemand, anglais, espagnol, italien, néerlandais, portugais	X		X	Certification complémentaire dans la DNL demandée (A justifier)

Postes spécifiques académiques (codes à saisir sur SIAM + libellé complet des postes)	Saisie sur I-Prof du CV et de la <u>lettre de motivation</u> faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicités	Avis du chef d'établissement et/ou directeur d'établissement où est implanté le poste visé par le candidat	Avis du corps d'inspection	Informations complémentaires
FLS (Français Langue Seconde)	X		X	Certification complémentaire (à justifier) Prise de contact conseillée avec le CASNAV Un entretien pourra être organisé à l'initiative des évaluateurs.
L (Série L – Arts plastiques, Education musicale)	X		X	
PART (Fonctions particulières) : postes de sections sportives en EPS, postes PLP en génie chimique (P2600) thermique (P3100), Biotechnologie (P7200) et STMS (P7300) + Ecole de danse à Nanterre + enseignement des langues vivantes en section européenne et en sections BACHIBAC et ESABAC, internats de la réussite (ex-internats d'excellence)	X	X Uniquement pour l'Ecole de danse à Nanterre et les postes en internat d'excellence	X	Entretien préconisé avec le chef et/ou directeur d'établissement <i>(uniquement pour l'Ecole de danse à Nanterre et les postes en internat d'excellence)</i>
CURE (Soins Cure)	X	X		Entretien préconisé avec le chef et/ou directeur d'établissement
EEA (EREA)	X	X		Entretien préconisé avec le chef et/ou directeur d'établissement
UP (Unité pénitentiaire)	X	X	X	Entretien préconisé avec le directeur d'établissement

IV . Modalités de classement des candidatures

Afin de permettre l'affectation sur poste spécifique par l'application informatique, les rangs de classement attribués par les évaluateurs (inspecteurs et/ou chefs d'établissement) à chaque candidat pour chaque poste seront convertis en données chiffrées, qui apparaîtront à l'affichage sur SIAM à partir du 27 avril 2022.

Ces données n'ont pas valeur de barème, le mouvement spécifique ne reposant sur aucun barème.

Elles ont seulement pour objectif de permettre à l'application informatique d'affecter les candidats sur les postes en fonction des vœux et rangs de vœux. Elles ne doivent donc pas être considérées comme un barème mais comme de simples indicateurs techniques.

Equivalents chiffrés des évaluations :

- 9000 points aux enseignants classés 1 par les inspecteurs sur leur vœu (quel que soit le rang de celui-ci)
- 8000 points aux enseignants classés 2 par les inspecteurs sur leur vœu (quel que soit le rang de celui-ci)
- 7000 points aux enseignants classés 3 par les inspecteurs sur leur vœu (quel que soit le rang de celui-ci)
- 6000 points aux enseignants classés 4 par les inspecteurs sur leur vœu (quel que soit le rang de celui-ci)
- 5000 points aux enseignants classés 5 par les inspecteurs sur leur vœu (quel que soit le rang de celui-ci)

...

Les candidats ne devront pas tenir compte de ces données chiffrées dans leur barème. Seuls les vœux formulés au mouvement Intra-académique général ont vocation à faire l'objet d'un barème.